

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Compte rendu de l'assemblée délibérante du 20 juin 2013

L'an deux mil treize et le vingt juin à 18 h 00 en Mairie de Faulx,
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE.

Etaient présents :

MM J.P.CARRIERE, L CHONÉ., D. FRAUDEAU, J. F. HOUPERT, S. MASSICOT

Etaient absents : P. NOETHIGER, Y. MASSON,

Mr GRIETTE donne pouvoir à Mr MASSICOT S.
Mr XARDEL F. donne pouvoir à Mr CHONÉ L.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ajout de délibération

Mr le Président demande à l'assemblée délibérante si elle accepte de rajouter à cet ordre du jour le point suivant :

5 - Annulation des amortissements

1-Approbation du dernier compte-rendu

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 24 janvier 2013 : pas de remarque.

2-Vote du Comte Administratif 2012

Mr le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière d remembrement de Faulx, du compte administratif 2012. Mr Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2012 ;

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture
Investissement	23 675.66 €	- 12 952.65 €	10 723.01 €
Fonctionnement	8 779.39 €	13 389.67 €	22 169.06 €
TOTAL	32 455.05 €	437.02 €	32 892.07€

1 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Considère que le Compte Administratif 2012 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3-Approbation du Compte de Gestion 2012

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur CARRIERE Jean-Pierre,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2012 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4-Servitude ERDF

Mr le Président explique aux membres du Conseil que lors de la construction du lotissement "Le Patural", une demande d'enfouissement du réseau d'électricité avait été faite par ERDF.

Ces travaux ont lieu sur une parcelle appartenant à l'association foncière, il s'agit de la parcelle ZL 6 "Le Patural".

Une convention de servitude avec ERDF doit être signée afin d'autorisation.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière, à l'unanimité, autorise Mr Le Président à signer cette convention de servitude avec ERDF pour la parcelle ZL 6 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

5-Annulation des amortissements

Mr le Président rappelle les délibérations prises concernant les amortissements des travaux connexes et subventions. Leurs écritures au BP 2013 perturbent le budget.

Il rappelle le courrier de la préfecture en date du 09 mars 2012 informant que les amortissements pour les associations foncières telles que celle de Faulx ne sont pas obligatoires. Mr le Président propose de ne pas procéder aux amortissements.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident de ne pas exécuter budgétairement les amortissements en 2013, ni les années suivantes. Ils ne seront plus prévus aux budgets à venir. Les travaux et subventions ne seront pas amortis.

6-Travaux - Entretien des chemins

Mr Serge MASSICOT propose la constitution d'un groupe de travail afin d'élaborer un programme de remise en état des chemins appartenant à l'AF.

Ce groupe composé de Mr MASSICOT, FRAUDEAU, CHONE et HOUPERT se réunira en octobre afin de faire le recensement de tous les chemins qui ont besoin de réfection.

Tous les membres du bureau peuvent se joindre à eux afin d'apporter leur aide.

7-Questions diverses

Mr le Président fait un point sur les impayés et la situation de trésorerie.

La séance est levée à 18 h 45.